

DES CRAINTES FREQUENTES des milieux d'accueil :

Un enfant
différent
demande plus
de travail

Comment allons-nous
nous y prendre ?

Nous ne sommes pas des
spécialistes du handicap !



UNE REPONSE :

Les services « Accueil de la petite enfance »

- ▷ Des professionnels de l'inclusion à votre écoute !
- ▷ Des équipes multidisciplinaires : puériculteurs/trices, assistant(e)s sociaux/les, psychologues...
- ▷ Un accompagnement personnalisé et gratuit, à votre demande.

*Parce que tous les enfants
ont les mêmes droits !*

Pour favoriser l'inclusion, des services à vos côtés !

Les services « Accueil de la petite enfance » :

- ▷ Vous informent et vous soutiennent, avant et pendant l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques
- ▷ Vous accompagnent et vous outillent pour développer vos compétences et favoriser l'accueil de tous les enfants

Pour la province de Luxembourg :

Le Tisserand, à Arlon

Pour la province de Brabant wallon :

Caravelles, à Chastre

Pour la province de Namur :

Badiane, à Namur

Pour la province de Liège :

AIMA, à Soumagne

PICSAP, à Verviers

Pour Charleroi et environs :

Grandir et s'épanouir dans la diversité,
à Châtelet

Pour la Région du Centre :

Les Coccinelles, à Houdeng-Goegnies

Pour le Hainaut occidental, Mons-Borinage et la
botte du Hainaut :

Vers l'accueil des bébés extraordinaires,
à Tournai

Pour toute la Wallonie :

TEdDI, à Mons, service de soutien aux
professionnels du secteur du handicap.

Retrouvez les spécificités et les coordonnées de tous ces services sur www.awiph.be > L'AWIPH ? > Projets nationaux > Initiative spécifique « Accueil de la petite enfance »



www.le-mediateur.be

**Des services
spécialisés
peuvent
vous soutenir !**



**Vous avez un enfant
(entre 0 et 8 ans)
en situation
de handicap ?**



DES INTERROGATIONS FREQUENTES des parents :

Pourra-t-il aller à l'école plus tard avec les autres enfants ?

Comment aider mon enfant à progresser ?

Sauront-ils bien s'en occuper ?

Pourra-t-il fréquenter une crèche ou aller chez une accueillante ?

DES REPONSES :

Les services d'aide précoce

Les services « Accueil de la petite enfance »

En savoir plus sur les aides de l'AWIPH ?

Surfez sur www.awiph.be ou contactez-nous via le numéro gratuit 0800/16.061, par mail à nvert@awiph.be ou adressez-vous au bureau régional de l'AWIPH le plus proche !

Découvrez aussi les folders :
« L'AWIPH à l'écoute des familles » et
« Du répit pour chacun ».

EN PRATIQUE :

Consultez la liste des services d'aide précoce sur www.awiph.be > L'intégration > Etre accompagné > Aide précoce et prenez contact avec le service de votre choix.

- ▷ A votre demande, ces services vous soutiennent et vous accompagnent dès l'annonce du handicap de votre enfant, même pendant la grossesse ;
- ▷ Ils proposent un accompagnement global (psychologique, éducatif et social) ;
- ▷ Ils aident votre enfant à se développer au mieux de ses possibilités, en mettant en place avec vous tout ce qui est nécessaire à son évolution et à son épanouissement ;
- ▷ Ils collaborent avec tous les professionnels qui interviennent auprès de votre enfant ;
- ▷ Ils favorisent l'accueil de votre enfant dans ses différents milieux de vie : famille, crèche, école, loisirs...

- ▷ Si votre enfant a un handicap, n'ayez pas peur de vous adresser à un milieu d'accueil ordinaire : crèche, accueillant(e) ONE...
- ▷ Ces milieux d'accueil peuvent solliciter et obtenir gratuitement l'appui d'un service « Accueil de la petite enfance », avant et pendant la durée de l'accueil de votre enfant ;
- ▷ Les services « Accueil de la petite enfance » informent, conseillent et accompagnent les milieux d'accueil ordinaires pour intégrer au mieux l'enfant à besoins spécifiques.

Crèches
Accueillant(e)s à domicile
Maisons d'enfant
Services d'accueil spécialisé (SASPE)
Maisons communales d'accueil de l'enfance
Prégardiennats ...



L'accueil d'un enfant à besoins spécifiques vous interpelle ?

Des services spécialisés peuvent vous soutenir !